

AVIS DE COURSE TYPE RIR

1. REGLES APPLICABLES :

- a) Les RIR, l'avis de course.
- b) Avant la première course, un briefing aura lieu pour expliquer le déroulement de la régata.
- c) Le port de la brassière est obligatoire dès la mise à l'eau.

2. PROGRAMME

De 9h à 10h00 : inscription / confirmation d'inscription.

À 10h15 : briefing coureurs

De 10h30 à 16h00 : courses

Pause repas à terre.

3. LES PARCOURS

- a) La **zone de course** est devant le club house du CNRC,
- b) Le **parcours** est de type « Banane ».
- c) Schéma du parcours : voir plus bas,
- d) Les **marques** sont des bouées type « crayon » blanches,
- e) La **ligne de départ** et **ligne d'arrivée** sont délimitée par le pavillon orange implanté sur la berge (devant le club house) et une petite bouée rouge,
- f) La procédure de départ se déroulera en 3 mn :
 1. Pavillons de Série Optimist déferlé (3 mn avant le départ),
 2. plateau 2 : 2 mn avant le départ),
 3. plateau 1 : 1 mn avant le départ),
 4. Pavillons de Série Optimist affalé : DEPART.

Les bateaux doivent effectuer le parcours conformément au schéma en franchissant la ligne de départ après le signal de départ. Un bateau qui ne franchira pas cette ligne dans les 4 minutes après ce signal sera classé abandon (DNF).

4. CHANGEMENT DE PARCOURS

Pas de changement de parcours.

5. PENALITES ET LITIGES

Les décisions des observateurs sur l'eau et à terre sont sans appel.

L'arbitre affichera les numéros des bateaux disqualifiés :

- a. OCS : départ prématuré (OCS),
- b. NSC : parcours non effectué,
- c. DNF : autres incidents et litiges.

5.1. PENALITES

- a. Si un observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro de voile et en lui indiquant la faute. La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :
 - i. S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,
 - ii. Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.
- b. Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ).

5.2. GESTION DES LITIGES A TERRE

- 5.2.1 Les litiges non résolus sur l'eau seront traités dans les 30 minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.
- 5.2.2 En s'appuyant sur les dépositions des concurrents concernés, l'arbitre rendra sa décision.
- 5.2.3 Décisions possibles :
 - a. pas de règle enfreinte.
 - b. règle enfreinte, disqualification (DSQ).

6. ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir un membre de l'organisation sur l'eau ou en arrivant à terre.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

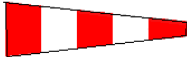
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

PAVILLONS POUR APPLICATION DES RIR

PAVILLON	DESCRIPTION	SIGNIFICATION
	Pavillons de Série Optimist	Signal avertissement
	Pavillon Rappel Individuel « X »	revenir prendre son départ, sinon OCS
	Pavillon Rappel Général « 1 ^{er} substitut »	Tout le monde doit revenir pour un nouveau départ
	Pavillon Aperçu « AP »	Départ retardé

PARCOURS